

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Commune du MONT-SAINT-MICHEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 09 JUIN 2023

Le neuf juin deux mille vingt-trois à neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Le Mont-Saint-Michel, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'Estouteville, sous la présidence de Monsieur Jacques BONO, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BONO Jacques	GUIGHARD Hervé, excusé pouvoir à N.ROUX	ROUX Nelly
GALTON Yan	NOLLEAU Philippe	
GIRON Rémi	RIDEL François	

Secrétaire de séance : *Élue conformément à l'article L.2121-15 du CGCT :* Mme ROUX

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 7

Quorum : 4

Convocation : 02/06/2023

Affichage : 02/06/2023

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 11 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- ◆ **Décision prise par le Maire au titre de sa délégation du conseil municipal**
- ◆ **Institution et vie politique :**
 - Désignation d'un délégué titulaire et de trois suppléants pour les élections sénatoriales
 - Désignation du référent déontologue pour les élus
- ◆ **Ressources humaines :**
 - Adoption du tableau des effectifs
 - Créations de postes
 - Prévoyance
 - Aménagement du temps de travail
- ◆ **Sécurité incendie :**
 - SDEAU50 : Renouvellement de la convention triennale pour le contrôle des hydrants
- ◆ **Patrimoine :**
 - Réparation de l'épée de la Statue Jeanne d'Arc
 - Création et ouverture d'un gîte communal
- ◆ **Finance :**
 - Tarification de la location du gîte communal
 - Fonds de solidarité pour le logement 2023
 - Fonds d'aide aux jeunes 2023
- ◆ **Questions diverses**

31/2023 - Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M le Maire informe le conseil municipal que la décision suivante a été prise au titre des délégations fondées sur l'article L.2121-22 du CGCT :

- 10/05/2023 : Signature de la convention pour le versement du fonds de concours Pôle enfance jeunesse avec la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

32/2023 – Élections sénatoriales : Désignation des délégués titulaire (1) et suppléants (3)

ONT ÉTÉ DÉSIGNÉ

- Délégué titulaire Au 1^{er} tour : Jacques BONO à 7 Voix
- Délégué suppléant au 1^{er} tour : Philippe NOLLEAU à 5 Voix
- Délégué suppléant au 2nd tour : François RIDEL à 4 Voix
- Délégué suppléant au 2nd tour : Nelly ROUX à 3 Voix

33/2023 – Institution et vie politique : Désignation du référent déontologue

Adhésion au service proposé par l Centre de Gestion de la Manche
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

34/2023 – Ressources humaines : Adoption du tableau des effectifs – création/suppression de postes

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

35/2023 – Ressources humaines : Prévoyance

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

36/2023 - Ressources humaines : Aménagement du temps de travail

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

37/2023 – Sécurité incendie : SDEAU50 – Renouvellement de la convention triennale pour le contrôle des hydrants

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

38/2023 – Patrimoine : Réparation de l'épée de la statue Jeanne d'Arc

Solution alternative au devis reçu à étudier : A L'UNANIMITÉ

27/2023 – Patrimoine : Création et ouverture d'un gîte communal

ADOPTÉ A 5 voix pour et une voix contre

28/2023 – Finance : Tarification de la location du gîte communal

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

29/2023 – Finance : Fonds de solidarité pour le logement 2023

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

30/2023 – Finance : Fonds d'aide aux jeunes 2023

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ